

## LA CLASSE DE SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Conformément aux dispositions de l'article D. 333-3 du Code de l'éducation, les enseignements de la classe de seconde dans le cadre de la **réforme du bac 2021** comprennent des :

- **enseignements communs** dispensés à tous les élèves
- **enseignements optionnels** qui leur sont proposés.

### **OIB (Langue et Littérature Arabe LLA)**

Après une Section Internationale en 3<sup>ème</sup>, le choix de l'OIB est vivement encouragé et fait l'objet d'une attention particulière du Lycée Descartes comme des établissements post-bac, pour la poursuite d'études.

### **Les enseignements optionnels (facultatif)**

Les enseignements optionnels seront mis en œuvre dans la limite de la capacité d'accueil. Ils ne sont donc pas garantis. L'élève peut choisir **aux plus deux enseignements optionnels**, un parmi les enseignements généraux et un technologique. Les élèves ayant opté pour l'OIB ne pourront choisir qu'un enseignement optionnel général compte tenu du volume horaire déjà effectué.

### **1 enseignement général au choix parmi :**

**Langue Vivante C : Espagnol ou Allemand**, concerne les élèves souhaitant débiter l'Espagnol ou l'Allemand en classe de 2<sup>nde</sup>.

**Langue Vivante Optionnelle Espagnol ou Allemand**, ne concerne que les élèves ayant débuté l'étude de l'espagnol ou de l'allemand en 5<sup>ème</sup> en plus de la LV2 arabe.

**Cinéma-Audiovisuel** : toute candidature à cette option devra être accompagnée d'une lettre de motivation au 3<sup>ème</sup> trimestre.

**Théâtre** : toute candidature à cette option devra être accompagnée d'une lettre de motivation au 3<sup>ème</sup> trimestre.

**Arts Plastiques** : toute candidature à cette option devra être accompagnée d'une lettre de motivation au 3<sup>ème</sup> trimestre.

**Langue et culture de l'antiquité, Latin** : si débuté en 5<sup>ème</sup> *L'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité - LCA - de latin peut être cumulé avec un autre enseignement optionnel.*

### **1 enseignement technologique**

Management de gestion : 1h30 par semaine. (capacité d'accueil contingenté : priorité sera donnée aux élèves n'ayant choisi aucun enseignement optionnel général)